

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 4 octobre 2021 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse

Mme Julie Paiement, conseillère

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Gilles Richard, conseiller

M. Éric Bélanger, conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général fait office de secrétaire de la séance. Nathalie Laviolette, adjointe du directeur général, est aussi présente.

Assistance

Quatre citoyens ont assisté à la séance.

Ouverture de la séance ordinaire

Séance ordinaire du 4 octobre 2021 à 19h00

Centre Jean-Guy Prévost

1508, route Transcanadienne, Grand-Remous

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance ordinaire

- 000-02 Adoption de l'ordre du jour
- 000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 000-04 Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipaux

- 110-01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
- 110-02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2021

130 Gestion financière et administrative

- 130-01 Adoption des comptes payés de septembre 2021
- 130-02 Adoption des comptes dus de septembre 2021
- 130-03 Adoption des salaires de septembre 2021
- 130-04 Autorisation de paiement
- 130-05 Autorisation de paiement – Aménagement pour l'œuvre d'art
- 130-06 Comptoir de cuisine

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 - TRANSPORT

- 300-01 Achat de sel à déglacer
- 300-02 Utilisation de la subvention
- 300-03 Honoraires - Projet garage municipal
- 300-04 Achat de sable tamisé
- 300-05 Fauchage des chemins – 2022-2023

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 500-01 Abolition d'un poste à la clinique médicale

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01 Acquisition des chemins – Projet Lavoie (reporté)
- 600-02 Demande de remboursement (reporté)
- 600-03 Annulation de la résolution # O-070921-226
- 600-04 Avis de motion – Règlement SQ 2017-005
- 600-05 Dépôt du projet de modification au règlement SQ 2017-005
- 600-06 Prolongement du projet en commun d'urbanisme
- 600-07 Affichage de poste

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

700-01 Cotisation spéciale à Réseau Biblio Outaouais

700-02 Kiosque touristique (reporté)

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –Ajournement de la séance ordinaire

1100-01 Adoption de la levée de l'assemblée

O-041021-234 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

O-041021-235 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 à 19 heures

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 à 19h soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-236 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2021 à 14 heures**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du conseil déclarent avoir lu le document et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2021 à 14 heures soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-237 **Présentation des comptes payés de septembre 2021**

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que les comptes payés de septembre 2021 soient adoptés, au montant de **128 751.18\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-238 Présentation et adoption des comptes à payer de septembre 2021

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes dus de septembre 2021 soient adoptés, au montant de **33 637.70\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-239 Présentation et adoption des salaires payés de septembre 2021

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que les salaires payés de septembre 2021 soient adoptés, au montant de **45 176.41\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-240 Autorisation de paiement

ATTENDU QUE l'œuvre d'art produit par monsieur Denis Michaud est terminée et installée;

ATTENDU QUE sur le montant initial de 17 500\$, une somme de 2 500\$ a été versée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que le solde de 15 000\$ soit versé à monsieur Denis Michaud, artiste de l'œuvre d'art.

Confirmé par monsieur Michaud au directeur général lors d'une conversation le 22 septembre aucune taxe n'est applicable à ce projet.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-241 Autorisation de paiement – Aménagement de l’œuvre d’art

ATTENDU QUE l’aménagement de l’emplacement de l’œuvre d’art est complété;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués par aménagement Lamoureux et filles SENC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d’autoriser le paiement au montant de 2 851.38\$ taxes incluses à aménagement Lamoureux et filles SENC.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s’ils sont d’accord avec la résolution.

Adoptée à l’unanimité

O-041021-242 Comptoir de cuisine

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d’autoriser l’achat d’un comptoir stratifié au montant de 1 440.00\$ plus les taxes selon l’estimation de Menuiserie Lafrenière.

Cette dépense est imputable à la subvention de 25 000\$, reçue de la MADA.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s’ils sont d’accord avec la résolution.

Adoptée à l’unanimité

O-041021-243 Achat de sel à déglacer

ATTENDU QUE l’entretien des chemins d’hiver nécessite l’achat de 150 tonnes métriques de sel à déglacer;

ATTENDU QUE le directeur général a demandé un prix à trois fournisseurs;

ATTENDU QU’à la suite de cette demande, la firme Marco a soumissionné à 106.42\$/tonne métrique, transport inclus et taxes en sus;

ATTENDU QUE la firme Sel Warwick a soumissionné à 115.00\$/tonne métrique, transport inclus et taxes en sus;

ATTENDU QUE la firme Somavrac a soumissionné à 135\$/tonne métrique,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser l'achat de 150 tonnes métriques de la firme Marco à raison de 106.42\$ la tonne métrique, transport inclus et taxes en sus.

Cette dépense au net représente un montant de 16 757.15\$ versus le budget de 17 000\$. Cette dépense sera imputée au compte 02-320-00-365.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-244 Utilisation de la subvention

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'utiliser la subvention du programme PPA-ES au montant de 24 375\$ sur les chemins municipaux Harry-Johns et Pin-Rouge.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-245 Honoraires – Projet garage municipal

ATTENDU QUE le conseil a approuvé le projet de construction d'un garage municipal;

ATTENDU QUE la firme GBA a préparé une estimation des coûts de construction;

ATTENDU QUE la firme GBA a déposé une offre de services d'architecture au montant de 22 000\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'à l'intérieur de ce montant de 22 000\$ les frais de préparation d'une demande de subvention sont inclus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu de mandater la firme GBA, représentée par monsieur Beauregard, architecte au dossier, de préparer et envoyer la demande de subvention dans le cadre du programme RECIM.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-246 **Achat de sable tamisé**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions sur invitation furent envoyées à deux fournisseurs tel que demandé par la loi;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu, mardi le 21 septembre 2021 à 15h05;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a répondu à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser l'achat de 1 500 tonnes de sable tamisé chez le fournisseur Tronçonnage Gagnon au prix de 8.21\$/tonne, incluant les redevances et les taxes.

Le coût de revient à la municipalité est donc de 6.92\$/tonne.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-247 **Fauchage des chemins**

ATTENDU QUE la firme ADL a fait parvenir une offre de services pour le fauchage de certains chemins municipaux ;

ATTENDU QUE cette firme nous offre ses services pour les années 2022 et 2023, au même tarif qu'en 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'accepter l'offre de services de la firme ADL pour le fauchage de certains chemins municipaux pour les années 2022 et 2023, au même tarif qu'en 2021, soit 1 020\$ plus les taxes applicables.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-248 Abolition d'un poste à la clinique médicale

ATTENDU QUE quelques médecins ont quitté ou quitteront sous peu la clinique médicale;

ATTENDU QUE ces départs causent inévitablement une baisse de la clientèle, donc une diminution de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu qu'à la suite de ces circonstances incontrôlables de la part de la municipalité, celle-ci se voit dans l'obligation d'abolir le poste de "aide-secrétaire médicale" à compter du 8 octobre 2021.

La titulaire du poste ayant déjà été avertie au préalable.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

LE POINT 600-01- REPORTÉ

LE POINT 600-02- REPORTÉ

O-041021-249 Annulation de la résolution # O-070921-226

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'annuler la résolution #O-070921-226 afin de suivre les procédures nécessaires à l'adoption d'un règlement.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Jacques Rodgers** afin d'apporter des modifications au règlement SQ 2017-005 R.M. 2021-006-326, selon le projet de loi no 67.

Règlement intitulé "Règlement concernant les animaux applicables par la Sureté du Québec dans la municipalité de Grand-Remous".

DÉPÔT DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SQ 2017-005 R.M 2021-006-326

Conformément à la loi 67, un dépôt de projet de modification au règlement SQ 2017-005 R.M. 2021-006-326, concernant les animaux, applicable par la Sureté du Québec dans la municipalité de Grand-Remous est déposé par **Jacques Rodgers**.

O-041021-250 Prolongement du projet en commun d'urbanisme

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu de suivre les recommandations de notre chargé de projet en urbanisme, monsieur Stéphane Doré et de demander au MAMH le prolongement du projet de mise en commun pour mettre à jour nos règlements d'urbanisme.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-251 Affichage de poste

ATTENDU QUE la titulaire du poste "inspecteur en bâtiments" a confirmé par écrit son désir de reprendre son poste de "Commis de bureau";

ATTENDU QUE sa décision est conforme à la convention collective en vigueur;

ATTENDU QUE cette décision libère le poste d'inspecteur en bâtiments.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'afficher le poste d'inspecteur en bâtiment à temps complet (35 heures/semaine), le tout selon les règles de la convention collective.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-041021-252 Cotisation spéciale à Réseau Biblio Outaouais

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu de participer à la cotisation spéciale à raison de 0.50\$ per capita à Réseau Biblio Outaouais.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

LE POINT 700-02- REPORTÉ

O-041021-253 Adoption de la levée de l'assemblée

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que l'assemblée soit levée, il est précisément 19h15.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée et signée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.